

COMMUNE DE DREVANT

CONVOCATION DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le douze juillet, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le vingt juillet.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mai 2023.
2. Délibération pour un emprunt procès de Monsieur COFFIN
3. Délibération pour cessions de terrains au profit de la SAFER.
4. Délibération fonds de solidarité pour le logement 2023.
5. Délibération révision tarifs des photocopies.
6. Délibération encaissement chèque.
7. Délibération cession de deux anciennes tables du restaurant scolaire.
8. Délibération pour la signature d'une nouvelle convention de délégation des missions liées à la gestion des contrats CNP Assurances avec le Centre de Gestion du Cher.
9. Questions et informations diverses.
 - Etat des lieux Salle Polyvalente
 - Raccordement de la Mairie à la fibre optique
 - Cession de l'ancien broyeur d'accotement
 - Location de bateaux

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 08

Date de la convocation : 12.07.2023

Date de l'affichage : 12.07.2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt juillet, le conseil municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs Patrick BIGOT - Jordan DELAUNAY - Jean-François MAZERAT - David NOGUERA - Sébastien RIVIÈRE

Mmes Denise FRIAUD - Milka LANGLOIS - Catherine METENIER.

Absents excusés : Grégory COFFINIER - David BOUCHERAT

Absent non excusé : Franck MARTINAT - Christian SIBOULET

Pouvoir de Monsieur David BOUCHERAT à Madame Milka LANGLOIS

Pouvoir de Monsieur Grégory COFFINIER à Monsieur Patrick BIGOT

Madame Catherine MÉTÉNIER est élue secrétaire.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mai 2023.

Le compte rendu de la réunion du 23 mai est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour un emprunt procès de Monsieur COFFIN

Le Maire informe les membres présents que quatre organismes prêteurs ont été consultés. Il présente les offres reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 110 000 € et une ligne de Trésorerie de 50 000 € aux conditions suivantes :

Emprunt 110 000 €

- Montant : 110 000 €
- Taux fixe : 3,90 %
- Trimestrialité
- Durée 10 ans
- Frais de dossier : 110 €

Ligne de Trésorerie

- Montant : 50 000 €
- Durée 12 mois
- Jours exacts/365 j
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00 %
- Marge : 0.82 %
- Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 100 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office.

3. Délibération pour cessions de terrains au profit de la SAFER.

Le Maire rappelle que pour palier à nos besoins de trésorerie dans le cadre du règlement de l'affaire COFFIN, nous sommes amenés à céder des actifs communaux. Nous avons donc demandé à la SAFER du Centre de nous transmettre deux offres pour des parcelles agricoles actuellement occupées par un prêt à l'usage au profit de Messieurs Michel LACOMBE et Jean-Baptiste LACOMBE.

Il ressort de ces propositions :

- Parcelles occupées par Michel LACOMBE : ZD 91 et 93 pour une surface totale de 3ha 35a 29ca prix net de 15 340 €.
- Parcelles occupées par Jean-Baptiste LACOMBE : ZD n° 24-25-59-60-63-64 et 65 pour une surface totale de 5ha 82a 60ca prix net 26 660 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, 7 voix pour, 2 abstentions (Milka LANGLOIS, Jordan DELAUNAY), pour la vente des parcelles occupées par Jean-Baptiste LACOMBE pour un montant de 26 660 € net vendeur.

Concernant les parcelles occupées par Michel LACOMBE le conseil municipal met sa décision en suspens.

4. Délibération fonds de solidarité pour le logement 2023.

Le Maire présente au conseil municipal un courrier du Conseil Départemental concernant les soutiens apportés aux habitants de Drevant durant l'année 2022 par le Fonds de Solidarité pour le Logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la somme de 600 € qui sera versé au Conseil Départemental au titre de sa participation 2023.

5. Délibération révision tarifs des photocopies.

Vu la délibération du 11 mars 2002 fixant les tarifs des photocopies, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des photocopies noir et blanc et couleur effectuées aux administrés et associations de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs comme suit :

- Format A4 Noir et Blanc « extérieur commune » : 0,20 € / copie
- Format A4 Couleur « extérieur commune » : 0,30 € / copie
- Format A4 Noir et Blanc « association de la commune » : 0,05 € / copie
- Format A4 Couleur « association de la commune : 0,10 € / copie

- Format A3 Noir et Blanc « extérieur commune » : 0,40 € / copie
- Format A3 Couleur « extérieur commune » : 0,60 € / copie
- Format A3 Noir et Blanc « association de la commune » : 0,10 € / copie
- Format A3 Couleur « association de la commune : 0,20 € / copie

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place ces tarifs de photocopies.

6. Délibération encaissement chèque.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un chèque d'un montant de 50,00 € de Madame Laetitia NOGUERA au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque.

7. Délibération cession de deux anciennes tables du restaurant scolaire.

Le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente deux anciennes tables du restaurant scolaire qui ne servent plus au prix de 25 € l'unité au profit de Monsieur Patrick BIGOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de vendre deux tables au prix de 25 € l'unité
- l'encaissement du chèque d'un montant de 50 €.

8. Délibération pour la signature d'une nouvelle convention de délégation des missions liées à la gestion des contrats CNP Assurances avec le Centre de Gestion du Cher.

Le Maire fait part au conseil municipal que le Centre de Gestion du Cher nous informe par mail du 05 juillet 2023 que dans la cadre d'un bilan effectué avec CNP Assurances, il est apparu

nécessaire de repenser la convention de délégation de missions liée à la gestion des assurances statutaires, dans le cadre des contrats souscrits auprès de CNP Assurances, et nous propose une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de délégation des missions liées à la gestion des contrats CNP Assurances avec le Centre de Gestion du Cher.

9. Questions et informations diverses.

Etat des lieux Salle Polyvalente : En raison des congés du personnel communal, un planning va être établi entre le Maire et les adjoints afin d'effectuer l'état des lieux de la Salle polyvalente avec les personnes qui ont loués.

Raccordement de la Mairie à la fibre optique : Le Maire informe le conseil municipal que la Mairie est raccordée à la fibre optique. Ces modifications de contrat avec notre prestataire nous permettent d'acquérir un téléphone portable qui sera exclusivement destiné à l'astreinte téléphonique « élus ». Cette astreinte 24h/24h sera assurée par le Maire et ses deux adjoints par rotations hebdomadaires du vendredi au vendredi.

Cession de l'ancien broyeur d'accotement : Le club Moto Verte Drevant-La Groutte a manifesté son intérêt pour prendre notre ancien broyeur d'accotement déclaré irréparable et sans aucune valeur marchande. Le conseil municipal accepte la cession à titre gratuit de ce matériel encombrant au profit du club Moto Verte Drevant-La Groutte qui se chargera de son enlèvement dans nos locaux Avenue Gérard Morel.

Location de bateaux : Il est décidé de renouveler le contrat de Chanelle TROCHET pour le mois d'août et de recruter un autre saisonnier en remplacement de Mathis BORKOWSKI sous réserve de la possibilité de navigation compte tenu du niveau d'eau qui est de plus en plus bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00 et ont signé le Maire et la secrétaire de séance.

Remarques éventuelles :

Le Maire,

La secrétaire de séance

Patrick BIGOT.

Catherine MÉTÉNIER.